



29^E COURSE de la Paix

Trith-S^t-Léger (59125 - NORD) 8 mai 2022

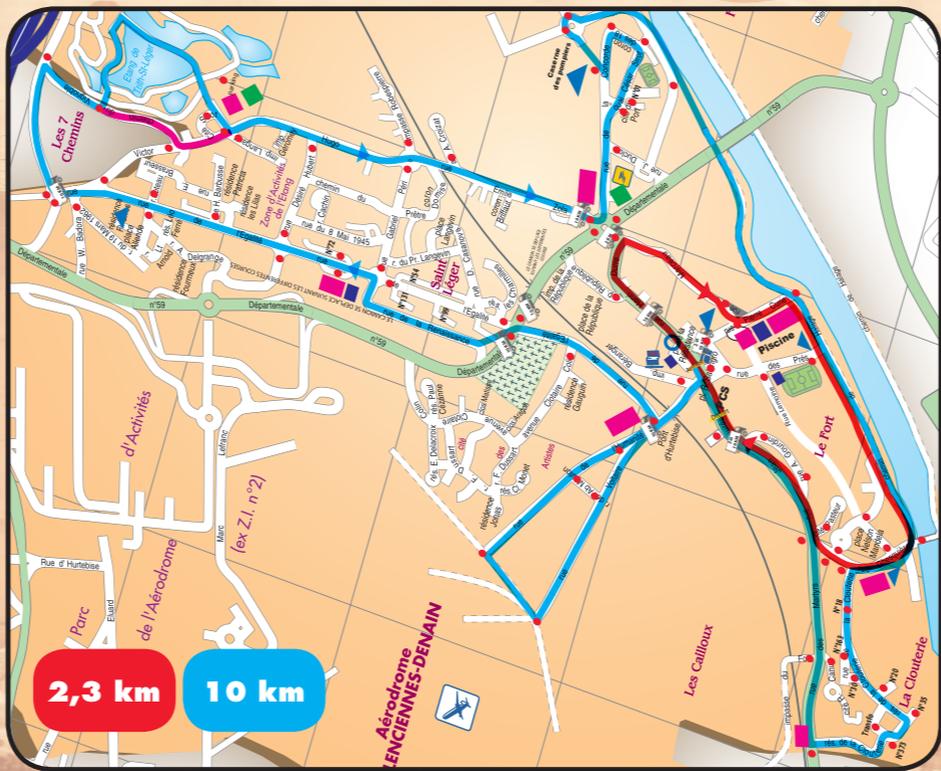
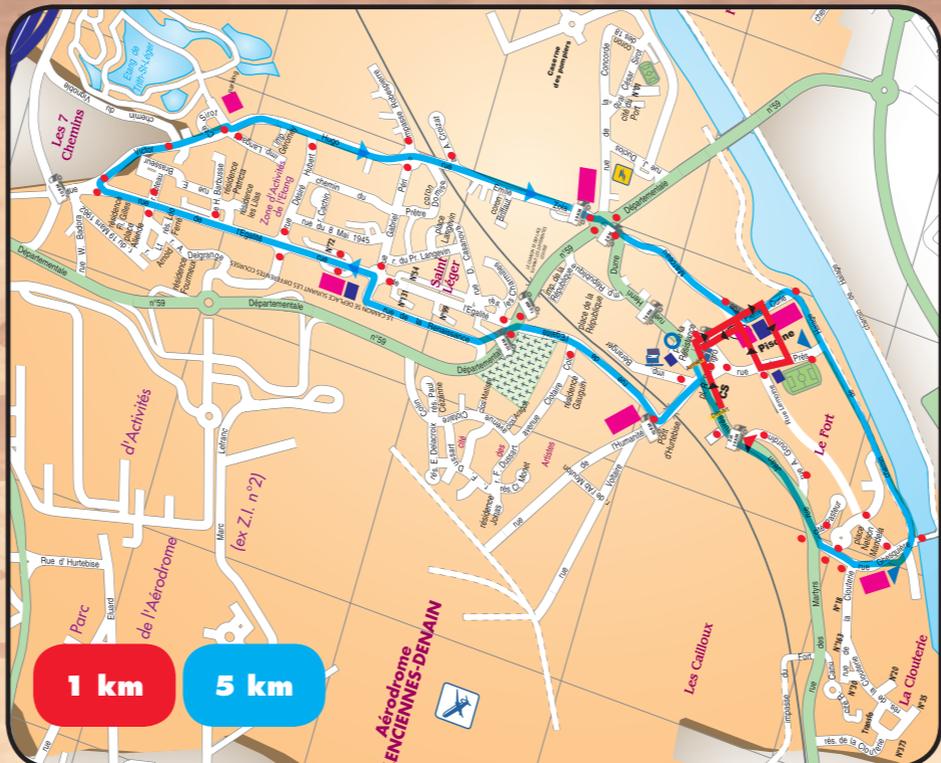
1km
2,3km
épreuves réservées aux - de 16 ans

5km
LA TRITH COLOR
sans classement
10km

et 19^e randonnée pédestre

Nombreuses récompenses
Chaque participant recevra un cadeau

Inscriptions par courrier limitées au 01/05/22
Sur internet jusqu'au 6 mai : <https://www.nordsport-chronometrage.fr/inscriptions-en-ligne/>
Inscriptions sur place (jusqu'au 7 mai) : supplément de 1,50€ le jour même.
En mairie de Trith-Saint-Léger (59125) Service des Sports - Madame Céline BONNET
Tél. 03.27.24.69.32 ou 03.27.24.69.23 - Fax. 03.27.24.78.60 - E-mail : sporttrith@trith.fr



PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Adresse Postale : **COURSE DE LA PAIX**
Céline BONNET : Service des Sports - Mairie de et à 59125 TRITH-SAINT-LEGER

Tél. 03.27.24.69.23 ou 03.27.24.69.32 - Fax : 03.27.24.78.60 - E-MAIL : sporttrith@trith.fr

IMPORTANT :

Conformément aux dispositions des articles R. 331-6 à R. 331-17 du code du sport et R. 411-29 à R. 411-31 du code de la route. Ainsi que la réglementation hors stade de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA).
Toute participation à une compétition est soumise à la **présentation obligatoire** par les participants à l'organisateur :
- D'une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une **fédération uniquement agréée** sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la **non contre-indication à la pratique du sport en compétition**, de l'**athlétisme en compétition**, et de la **course à pied en compétition**.
- Pour les mineurs : le questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur téléchargeable sur le lien ci-dessous : <https://www.ffa.fr/sites/default/files/2021-05/QUESTIONNAIRE%20DE%20SANTÉ%20MININEURS.pdf>
- Ou d'un **certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition**, de l'**athlétisme en compétition**, et de la **course à pied en compétition**, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne sera accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'**athlétisme en compétition** ou de la **course à pied en compétition**, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

ATTENTION, la remise du certificat médical sur le téléphone n'est pas valable..

L'organisateur, en possession d'un justificatif d'aptitude valide, décline toutes responsabilités en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé du participant. L'organisateur n'est pas tenu de vérifier l'authenticité des justificatifs d'aptitude transmis et ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de justification de l'un de ces derniers.

CERTIFICAT MEDICAL préalable à la pratique du sport

Je soussigné(e), Docteur
certifie avoir examiné
M. - Mme
âgé(e) de..... ans, et n'avoir pas constaté, à la date de
ce jour, de signes cliniques apparents contre-indiquant la pratique du
sport en compétition, de la course à pied en compétition ou de l'ath-
létisme en compétition.

Fait à....., le.....

cachet du médecin

Signature

29^e course de la paix - 8 mai 2022

Réglement des 1km, 2,3 km, 5 km et 10 km de Trith-Saint-Léger (Championnat Régional F.S.G.T.) - Label Départemental F.F.A.

BULLETIN OFFICIEL INDIVIDUEL D'INSCRIPTION DE LA COURSE DE LA PAIX LE 8 MAI 2022
à renvoyer par courrier avant le 1^{er} Mai 2022 à l'adresse indiquée au verso accompagné d'un chèque à l'ordre de «La COT Course de la Paix»

1 km : 2 €

2,3 km : 3 €

5 km TrithColor : 7 € sans classement

10 km : 8 €

Ne pas remplir Nom

licence FFA licence année d'obtention N° de licence Club Entreprise Handisport en fauteuil (port du casque et des gants obligatoires)

Sexe (F ou M) Date de naissance E-mail

Adresse personnelle

Code postal Ville Téléphone Pays

Nationalité

Course choisie : 1 km 2,3 km 5 km 10 km

• Je déclare, pour les licenciés, avoir remis à l'organisation une copie d'une licence en cours de validité de la FFA.
- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA ;
- Ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition, de la course à pied en compétition.
- Pour les mineurs : le questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur téléchargeable sur le lien ci-dessous:
<https://www.fft.fr/sites/default/files/2021-05/QUESTIONNAIRE%20DE%20SANTE%20MINEURS.pdf>
- Ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition, de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne sera accepté pour attester de la possession du certificat médical.

• Ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition, de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne sera accepté pour attester de la possession du certificat médical.

• Le déclarant, ainsi que mes ayants droit, accepte le règlement de cette épreuve, j'autorise les organisateurs à utiliser les photos, films et tout autre enregistrement en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétitions émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue Française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue Française, une traduction en français doit être fournie.

• ATTENTION : Tout bulletin d'inscription non signé sera mis en annulation. Le coureur ne pourra obtenir son dossard qu'après avoir signé ce bulletin.

• Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une assurance souscrite auprès de la MMA : contrat N° 147204577. Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

• Le soussigné(e), ainsi que mes ayants droit, accepte le règlement de cette épreuve, j'autorise les organisateurs à utiliser les photos, films et tout autre enregistrement de cet événement et sur lequel je figure(e), notamment les résultats. Par notre intermédiaire, vous pourrez recevoir des propositions de partenariats ou autres organisateurs. Conformément aux dispositions de la loi "Informatique et Liberté" n°78-17 du 11 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Si vous le souhaitez, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom et adresse, idem pour la non publication de vos résultats sur notre site et celui de la FFA (mail : cil@athle.fr).

Je soussigné(e)..... père, mère ou représentant légal autorise mon enfant à participer. Je m'engage à prendre connaissance et accepter le règlement de l'épreuve. (Ou du représentant légal pour les mineurs) Signature obligatoire

- ▶ **Parkings** : A proximité du départ et de l'arrivée : "Parking S.N.C.F.", près de la Gare, du Complexe Sportif «Jean-Marie Canonne», de la Poste.
- ▶ **Droit à l'image** : Tout coureur participant accepte le règlement de cette épreuve et autorise les organisateurs à utiliser les photos, films ou tout autre enregistrement de cet événement, sans contrepartie financière, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires réalisés et diffusés dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être ajoutées à cette durée.
- ▶ **Résultats** : A partir de 11h00, début de la proclamation des résultats et de la remise des récompenses, Place Roger-Salengro. Résultats sur <http://www.trith.fr> et <http://www.lnpca.org>.
- ▶ **Contrôle** : Toute course peut faire l'objet d'un contrôle inopiné antidopage.
- ▶ **Récompenses** : à chaque arrivant des quatre épreuves : un cadeau. Nombreuses coupes dans chaque catégorie.

Nombreux lots de valeur par tirage au sort des dossards Place Roger Salengro vers 13h présence indispensable au moment du tirage et être en possession d'une pièce d'identité avec photo.

- ▶ **Annulation course** : En cas de force majeure, de circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement. Mesure applicable pour le participant qui se trouverait dans l'impossibilité de prendre part à la course quel qu'en soit le motif.

RENSEIGNEMENTS : 03.27.24.69.23 ou 03.27.24.69.32 FAX 03.27.24.78.60 E-MAIL sporttrith@trith.fr

CATÉGORIES D'ÂGES : L'ANNÉE DE NAISSANCE FAIT FOI POUR TOUT LITIGE

| Masculins / Féminins | Masculins / Féminins |
|------------------------------|---------------------------------|
| Masters* 1987 et avant | Cadets..... 2005 à 2006 |
| Séniors 1988 à 1999 | Minimes..... 2007 à 2008 |
| Espoirs 2000 à 2002 | Benjamins 2009 à 2010 |
| Juniors 2003 à 2004 | Poussins 2011 à 2012 |
| | Ecole d'athlé 2013 à 2015 |
| | Baby athlé 2016 et après |



Mise en place d'une garderie pour les enfants des coureurs de 6 à 11 ans. (le temps de la course du parent).

- ▶ **Participation** : Les épreuves sont ouvertes à toute personne née : en 2011 et après pour le 1 km - en 2007 à 2010 pour le 2,3 km – en 2006 et avant pour le 5 km et le 10 km. Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas de vols pouvant survenir avant, pendant et après la manifestation. Le Contrôle médical est indispensable avant l'épreuve, chaque participant s'engage à vérifier son état de santé et à souscrire une assurance "responsabilité individuelle".
- ▶ **Assurance** : "Responsabilité civile" Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès de La MMA Entreprise : contrat 147204577.
- ▶ **Parcours** : Mesuré par un Officiel selon les normes F.I.A.A. Circuit empruntant les artères de la Ville, les berges de l'étang et du canal de l'Escout. Le kilométrage sera balisé régulièrement sur le parcours. Les accompagnateurs en bicyclette et mobylette sont interdits.
- ▶ **Avertissement** : si les barrières du passage à niveau se ferment durant la course, les coureurs doivent s'arrêter et attendre l'extinction des feux rouges pour repartir (code de la route : "les trains sont prioritaires sur les usagers de la route").
- ▶ **Inscriptions** : en Mairie, aux heures d'ouverture. Le montant est fixé à : 1 km : 2 € - 2,3 km : 3 € - 5 km : 7 € - 10 km : 8 € jusqu'au 7 mai. Les inscriptions par courrier devront parvenir à Madame Céline BONNET, en Mairie de et à Trith-Saint-Léger (59125), avant le 1^{er} Mai 2022, passé ce délai, elles seront acceptées le jour de la Course, à partir de 7h30, moyennant une majoration de 1,50 € Clôture ferme 1 heure avant le départ de l'épreuve choisie. **Les chèques seront libellés à l'ordre de : «La COT Course de la Paix».** Les inscriptions **sur internet** au lien suivant : <https://www.nordsport-chronometrage.fr/inscriptions-en-ligne/>, jusqu'au 6 mai.

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Conformément aux dispositions des articles R. 331-6 à R. 331-17 du code du sport et R. 411-29 à R. 411-31 du code de la route. Ainsi que la réglementation de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA).
Toute participation à une compétition est soumise à la **présentation obligatoire** par les participants à l'organisateur :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA ;
- Ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition, de la course à pied en compétition
- Pour les mineurs : le questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur téléchargeable sur le lien ci-dessous : <https://www.fft.fr/sites/default/files/2021-05/QUESTIONNAIRE%20DE%20SANTE%20MINEURS.pdf>
- Ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition, de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne sera accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétitions émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue Française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue Française, une traduction en français doit être fournie.

L'organisateur, en possession d'un justificatif d'aptitude valide, décline toutes responsabilités en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé du participant.

L'organisateur n'est pas tenu de vérifier l'authenticité des justificatifs d'aptitude transmis et ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de falsification de l'un de ces derniers.

- ▶ **Dossards** : les dossards ne seront en aucun cas envoyés au domicile des coureurs. Ils devront être retirés individuellement le 7 Mai au service des sports (situé à côté de la mairie) entre 13h30 et 17h30 ou le jour de la course, à partir de 7h30, au restaurant scolaire (situé derrière la mairie). Jusqu'à l'arrivée, le coureur doit porter, sur la poitrine, le dossard maintenu par 4 épingles qui doit être visible dans son intégralité. L'absence de dossard entraînera l'exclusion de la course et la disqualification du coureur. Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocedant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifié en cas d'accident face à ce type de situation.
- ▶ **Départs et Arrivées** : Place Roger-Salengro (près de la Mairie) : **2,3km : 9h15 - 1km : 9h45 - 10km : 10h00 - 5km : 11h45** - pour les concurrents en fauteuil roulant (port du casque et des gants obligatoires), pour les concurrents en joëlettes et vélo pousseur, (port du casque obligatoire) avec 6 accompagnateurs maximum : **départ 10 minutes avant le départ de chaque épreuve.**
- ▶ **Ravitaillements** : 2 postes d'épongeage et 1 poste de ravitaillement à l'arrivée.
- ▶ **Assistance médicale** : poste de secourisme, docteur.
- ▶ **Sécurité** : chaque intersection de voies de circulation sera protégée par un ou des signaleurs.
- ▶ **Le temps** : Visible sur un véhicule précédant la course, et à l'arrivée par affichage électronique.
- ▶ **Classements** : Le classement Scratch et par catégorie sera réalisé grâce à une puce électronique intégrée au dossard pour le 1km, le 2,3km et le 10 km. Un classement spécifique handisport sera établi. Résultat dans l'heure qui suivra l'arrivée de la dernière course.
- ▶ **Vestiaires** : Les coureurs ont accès aux vestiaires et aux douches du stade Edmond DELEPINE, complexe sportif Jean-MarieCANONNE.

Trith-S^T-Léger

Trith-S^T-Léger

(59125 - Nord)

Le 8 mai 2022

Dans le cadre de la 29^e édition
de la course de la paix

19^e randonnée pédestre



9H DÉPART COMMUN :
7 KM ET 14 KM

- ▶ allure Libre
- ▶ sans classement
- ▶ respectons le code de la route...
- ▶ ...ainsi que l'environnement



A chaque
participant,
un cadeau.

